MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 90 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

30 Mai 1984 N° de série continue 74 Bulletin n° 15

DOCUMENT A CONSERVER P. 3 et 4 : DELAIS D'EMPLOI DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES AVANT RECOLTE

ARBRES FRUITIERS

CERISIER

Monilia - LES RISQUES SONT TOUJOURS IMPORTANTS.

Mouche de la cerise - Les larves risquent d'apparaître : - ces jours-ci sur CHAMBONAS ; - au début de la semaine prochaine sur ST JUST ; - à la fin de la semaine prochaine sur AUBENAS, LUSSAS, ALBA.

Dates d'intervention telles que nous pouvons les prévoir aujourd'hui :

Régions \ Produits	DECIS	larvicides
CHAMBONAS LES VANS	trop tard	dès réception
ST JUST	dès réception	vers les 4-6 juin
AUBENAS-ST SERNIN-ALBA-LUSSAS	vers les 4-6 juin	vers les 8-10 juin
Régions tardives	attendre	attendre

Renouvelez les traitements lessivés. S'il n'y a pas lessivage, vous devez refaire l'intervention tous les 10 jours en respectant les délais d'emploi des produits avant récolte des larvicides (7 jours).

PECHER

Tordeuse Orientale - Le temps froid et pluvieux que nous connaissons depuis le début du mois a perturbé le déroulement du premier vol et gêné la ponte des adultes. En effet, dans la plupart des vergers les attaques sont encore rares.

Attendez que viennent 4 ou 5 jours d'un réchauffement sensible.

Alors vous pouvez envisager :

- le renouvellement de la protection des arbres en formation
- l'intervention sur les arbres en production, dont le but est de diminuer la population de Tordeuses Orientales dans le verger.

Produits homologués ou en autorisation provisoire de vente (g m.a./hl)

azinphos : 40 g/hl (nb spéc) fénitrothion : 50 g/hl (nb spéc) mévinphos : 50 g/hl (nb spéc)
carbaryl : 120 g/hl (SEVIN, KUMITAL) fenvalérate : 7,5 g/hl (SUMICIDIN) oléoparathion : 20 g + huile (nb spéc)
deltaméthrine : 1,75 g/hl (DECIS) méthidathion : 40 g/hl (ULTRACIDE 20 bouillie) parathion : 25 (nb spéc)
dichlorvos : 125 g/hl (nb spéc) méthomyl : 62,5 g/hl (LANNATE 20) phosalone : 60 g/hl (AZOPHENE, ZOLONE)

Utilisez dichlorvos et mévinphos uniquement si un traitement est nécessaire à moins de 15 j. de la récolte. Phosalone possède la moins grande toxicité sur les insectes utiles.

Cochenille du mûrier - Les larves mobiles éclosent et se déplacent autour des boucliers. Dans les vergers où cette cochenille s'est installée, on réalisera dès réception, un traitement localisé aux arbres atteints avec méthidathion à 60 g ma/hl (ULTRACIDE 20 bouillie).

Puceron vert (Myzus) - Evitez toute intervention généralisée :

- les auxiliaires (syrphes et coccinelles etc...) observés dans de nombreux vergers peuvent contenir des infestations faibles à moyennes.

P184

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

- toute intervention injustifiée risque de retarder la migration.

PRUNIER

Carpocapse - Des pontes ont été observées (AUBENAS, MEYRAS), mais les éclosions sont encore rares. Le premier traitement ne sera envisagé qu'après plusieurs jours d'un réchauffement sensible.

Produits utilisables en g m.a./hl

deltaméthrine : 0,75 (DECIS)
azinphos : 40 (nb spéc)
perméthrine : 4 (AMBUSH, PERTHRINE)
phosalone : 60 (AZOPHENE, ZOLONE)

Phosalone permet de mieux préserver les auxiliaires.

Rouille - On ajoutera un fongicide efficace : mancozèbe ou manèbe à 160 g ma/hl, zinèbe à 200 g ma/hl, zirame à 180 g ma/hl (nb spéc)

POIRIER

Psylles - Le traitement préconisé sur les larves de deuxième génération sera le seul visant les psylles de la saison. Pour cela, laissez agir les punaises prédatrices anthocorides en évitant l'emploi des insecticides polyvalents et en choisissant de lutter contre le carpocapse de préférence avec diflubenzuron (DIMILIN), phosalone (AZOPHENE, ZOLONE), phosmet (IMIDAN) ou phosphamidon (DIMECRON).



adulte d'Anthocoris nemorum

POIRIER - POMMIER

Carpocapse - L'évolution est toujours très lente. Un prochain Bulletin fera le point sur les dates d'intervention.

Tavelure - Maintenez la protection. Attention, l'action préventive de SAPROL, RUBIGAN et BAYCOR est courte (4 à 5 jours maxi).

VIGNE

MILDIOU : A PARTIR DE MAINTENANT TOUT LE VIGNOBLE DOIT ETRE PROTEGE.

Suite aux températures basses que nous connaissons depuis le début du mois, les taches induites par les premières contaminations datant des 2-3 mai ne pouvaient être observées qu'à partir des 22-25 mai. Si ces mêmes conditions persistent, la deuxième série de contaminations primaires (depuis le 15 mai) ne donnera des taches que tardivement. Cependant, 1 ou 2 journées chaudes suffiraient pour que ces taches apparaissent en début de semaine prochaine.

Etant donné la gravité de cette deuxième série de contaminations, dans l'ensemble des vignes une protection fongicide réalisée dès réception doit contrecarrer ces nouvelles sorties de taches. Pour le choix du produit vous vous reporterez à la note nationale diffusée avec notre Bulletin du 11 mai.

LE CONCOURS MILDIOU EST TOUJOURS OUVERT :
Des premiers foyers primaires ont pu apparaître vers les 22-25 mai.
D'autres, certainement plus nombreux et plus importants pourront se manifester dans le courant de la semaine prochaine.
IL FAUT LES LOCALISER

BLACK-ROT

Le temps est toujours très favorable à la maladie.

VERS DE LA GRAPPE

L'évolution est très lente. Dans les parcelles attaquées, le nombre de glomérules pour 100 grappes ne dépasse pas quelques unités. C'est trop tôt pour traiter.

PETITS FRUITS

FRAMBOISIER

Pensez à intervenir à la pleine floraison contre :

- le vers des framboises (avec AZOPHENE, ZOLONE)
- le botrytis (avec EUPARENE ou ROVRAL)

Evitez de traiter pendant les heures de butinage. La protection contre le botrytis sera poursuivie jusqu'au stade I-J conformément à notre canevas.

P185

DELAIS D'EMPLOI DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DUREE DE LA PERIODE D'INTERDICTION AVANT RECOLTE EN JOURS

a : vigne et/ou arboriculture fruitière
l : cultures légumières y compris fraisier
o : oliviers délai avant le premier ramassage
ndpa : au moins une spécialité à base de la matière active a obtenu la mention non dangereux pour les abeilles
t.i.f. : traitement interdit sur végétaux en floraison (22.09.65)

matières actives	a	l	o	ndpa	observations
acéphate	21	7	-		14 laitue artichaut
amitraze	30	-	-	oui	
azinphos méthyl ou éthyl	15	15			t.i.f.
azocyclotin	30	7	-	oui	arbres fruitiers
Bacillus thur.	0	0	0	oui	
benzoximate	15	-	-		
binapacryl	21	21	-	oui	
bromophos méthyl	7	7	-	oui	
bromopropylate	15	15	-		
carbaryl	7	-	-		
carbophénothion	15	-	-		t.i.f.
chinométhionate	-	-	-	oui	
chlorfenvinphos	15	15	-		
chlorofénizon	7	7	-		
chlorothalonil	-	7	-		pomme de terre et tomate
chlorpyriphos méthyl	-	15	-		
chlorpyriphos éthyl	21	-	-		vigne
cyhexatin	30	7	-	oui	
cyperméthrine	7	-	-		dangereux pour les poissons
deltaméthrine	0	0	0		dangereux pour les poissons
déméton-S-méthyl sulfone	21	21	-		en association t.i.f.
dialiphos	30	-	-	oui	
diazinon	15	-	21		t.i.f.
dichlofluanide	7	7	-		7 laitue 2 tomate
dichlorvos	5	5			2 j. pour les serres (nuit)
dicofol	15	15		oui	
diéthion	15	15		oui	
diéthyl diphenyl dichloroéthane	7	-	-		
diflubenzuron	30	-	-	oui	
diméfox	-	-	-		60 j. sur houblon uniquement
diméthoate	7	15	21		t.i.f.
dioxacarbe	8	-	-		
dioxathion + fénizon	15	-	-		t.i.f.
ditalimfos	15	7			cucurbitacées
endosulfan	15	15		oui	
éthiophencarbe	7	7			
étrinphos	21	15			vigne
fénarimol					2 cucurbitacées, 7 vigne 7 abricotier 21 pommier
fenpropathrin	21				pommier-vigne
fenbutatin oxyde	7	-	-	oui	
fénitrothion	15	15			
fénizon	7	7			
fenthion	15	15	21		t.i.f.
fenvalérate	0	0	-		dangereux pour les poissons
formétanate	-	-	-		30 j. sur betterave uniquement
formothion	7	15	21		
hepténophos	-	3	-		
iprodione		3			(voir annexe)
imazalil	-	2	-		
isolane	15	15	-		t.i.f.
lindane gamma HCH	15	15			
malathion	7	7	-		t.i.f.
métalaxyl	15	-	-		vigne

P186

DUREE DE LA PERIODE D'INTERDICTION AVANT RECOLTE EN JOURS

a : vigne et/ou arboriculture fruitière
l : cultures légumières y compris fraisier
o : oliviers délai avant le premier ramassage
ndpa : au moins une spécialité à base de la matière active a obtenu la mention non dangereux pour les abeilles
t.i.f. : traitement interdit sur végétaux en floraison (22.09.65)

matières actives	a	l	o	ndpa	observations
métaldéhyde	-	7	-		pour les traitements en pulvérisation + poudrage
méthamidophos	21	-	-		
métnidation	15	15	-		
méthomyl	7	7	-		
mévinphos	7	7			t.i.f.
milfurame	0	-	-		vigne uniquement
monocrotophos	42	-	-		21 sur vigne
naled	-	7			2 dans les serres en fumigation
nicotine	10	10			
nitrotal isopropyl	15	-	-		pommier uniquement
ométhoate	21	21	-		14 pour l'artichaut
oxydéméthon méthyl	21	-	-		interdit sur cultures légumières - t.i.f.
parathion éthyl et méthyl	15	15	-		t.i.f.
perméthrine 15 laitue, chou	15	7	-		dangereux pour les poissons
phosalone	15	15		oui	21 cultures fourragères
phoséthyl Al	15				vigne uniquement
phosmet	15	-	-		
phosphamidon	21				t.i.f. interdit sur cult. légum.
pirimicarbe	21	7		oui	15 sur céréales
pirimiphos méthyle	15	15			7 en serres

matières actives	a	l	o	ndpa	observations
procymidone 21 laitue 15 haricot 7 fraisiers	21	-	-		vigne
promécarbe	15	-	-		15 sur pomme de terre
propargite	21	-	-		
propinèbe	-	-	-		15 sur céleri 7 sur tomate
prothoate	15	15			t.i.f.
pyrazophos	15	3			cucurbitacées
pyréthrines synergisées	0	0		oui	
quinalphos	21				
roténone	0	0		oui	
sulfotep	-	10	-		uniquement autorisé pour les cultures/serres
tétrachlorvinphos	15	-	-		
tétradifon	7	7		oui	en association
tétrasul	7	7		oui	
thiométon	21	-	-		
tolylfluanide	7	-	-		
triadiméfon	7	3			cucurbitacées
trichlorfon	7	-	-		t.i.f.
toxafène et polychlorocamphane	21	21	-	oui	
vamidothion	30	-			interdit sur cult. légum. t.i.f.
vinchlozoline	15	-			3 sur fraisier 15 sur laitue

ANNEXE (IPRODIONE)

VIGNE	15 JOURS	HARICOT (FILET-GRAIN)	3
FRAISIER	2	POIVRON	3
FRAMBOISIER	7	ENDIVE	SANS
LAITUE	21	POMMIER - POIRIER	15
TOMATE	3	PÊCHER - PRUNIER	15
CONCOMBRE	3		

P187